

GRATUIT BÂTIR

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



N°014-MAGAZINE TRIMESTRIEL / JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2025



Adressage et Rénovation urbaine :
la révolution en marche

SOMMAIRE

03

ÉDITORIAL

04

DOSSIER

16

ARRÊT SUR IMAGES

18

DOSSIER

23

ARRÊT SUR IMAGES

24

INTERVIEW

32

ZOOM SUR

36

MICRO TROTTOIR

38

LEXIQUE

39

BD



Directeur de publication :

Bruno Nabagné KONÉ,
Ministre de la Construction, du
Logement et de l'Urbanisme (MCLU)

Coordinateur en chef, Responsable

éditorial :

GBA Tean (MCLU)

Conseillers :

GBA Téan, Salimata DEMBÉLÉ
DIARRA (MCLU)

Responsable d'exécution :

Check KONÉ (MCLU)

Chargée du magazine :

Awa TOURÉ (MCLU)

Correcteur : AHOU Kouamé (MCLU)

Photos : Jean SOMBRO (MCLU)

Email : magazinebatir@gmail.com

Rédacteur en chef : Aristide Yao

Conception, Réalisation ,

Production et Impression :

P&M CONSULTING

Tirage : 3 000 exemplaires

Quelques lieux de distribution :

Présidence, Primature,
Ministères, Ambassades, Mairies,
Conseils régionaux, nos partenaires.

EDITO



PAR GBA TEAN
DIRECTEUR DE CABINET

À L'HEURE DES ADRESSES, LA CÔTE D'IVOIRE TRACE SA MODERNITÉ

Abidjan change. Lentement mais sûrement, la capitale économique de la Côte d'Ivoire s'avance vers une transformation profonde de son visage urbain. Longtemps marquée par la coexistence de quartiers modernes et d'espaces précaires, la ville s'est engagée depuis quelques années dans une dynamique nouvelle : celle de la rénovation urbaine.

Au cœur de cette ambition, il y a un projet de société : offrir à chaque citoyen un cadre de vie digne, sécurisé et durable. Derrière les chiffres et les plans, se dessine une vision claire : faire des quartiers précaires des cités ultramodernes, intégrées, accessibles et vivables. L'Opération Pilote de Rénovation Urbaine à Abidjan (**OPRU-A**), adossée aux grands chantiers de mobilité comme le Bus Rapid Transit (BRT), n'est pas seulement une opération technique ; elle répond aux inégalités spatiales et améliore la qualité de vie dans les quartiers les plus fragiles.

L'adhésion massive des populations concernées – 95% à Attécoubé, 93% à Yopougon et 91,9% à Adjamé – témoigne de l'importance sociale de ce chantier. Les habitants voient dans cette mutation l'espoir d'un avenir meilleur, d'une réhabilitation de leurs espaces de vie et d'une intégration dans le tissu formel de la ville. Les projets emblématiques, comme la future « Perle d'Eburnie » dans le quartier Biafra à Treichville, illustrent cette ambition : des cités futuristes avec logements modernes, centres d'affaires, équipements culturels, sportifs et médicaux, qui redéfiniront le standing urbain de la capitale.

Mais bâtir une ville ne se limite pas aux infrastructures. C'est aussi lui donner une identité lisible et organisée. Le Projet d'Adressage des Voies et Lieux Publics (PADA), avec la pose de plaques, la hiérarchisation des boulevards, avenues et rues, transforme Abidjan en une ville fonctionnelle, sûre et équitable. L'adressage, trop longtemps négligé, devient un outil central de modernisation, permettant une meilleure gestion des services publics, des interventions d'urgence, et la valorisation du patrimoine urbain.

Cette réforme exemplaire s'étend désormais aux villes de l'intérieur, notamment à Yamoussoukro, Korhogo et Daloa, où les premiers marquages sont déjà visibles. Il s'agit d'un effort inédit de structuration territoriale, qui inscrit durablement les villes ivoiriennes dans le siècle de la donnée, de la fluidité et de la gouvernance intelligente.

Bâtir, fidèle à sa vocation de relais des grandes mutations du territoire, salue cette initiative et invite les citoyens à se l'approprier. Car une ville bien rénovée et bien adressée, c'est une ville plus humaine, plus sûre et plus ouverte.

PROJET D'ADRESSAGE DES VOIES: LES ENJEUX DE LA NOUVELLE DÉNOMINATION DES RUES D'ABIDJAN



(Ph: Dircom)

Depuis quelque temps, les populations constatent que des voies portent des noms de personnalités publiques bien connues : boulevard Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, boulevard Philippe Grégoire YACÉ, boulevard Dominique OUATTARA, boulevard Germain KOFFI GADEAU etc. Cette nouvelle dénomination des voies s'inscrit, en fait, dans un vaste projet baptisé **Projet d'Adressage des Voies et Lieux Publics du District d'Abidjan (PADA)**.

Comme l'indique l'acronyme PADA, il s'agissait, à l'origine, de circonscrire l'opération au District d'Abidjan. Par la suite, le Gouvernement a entrepris de l'étendre aux villes de l'intérieur d'où le **Projet d'adressage des villes de l'Intérieur du pays (PAVI)**.

Le PADA traduit la volonté des autorités ivoiriennes de relancer les opérations d'adressage qui, par le passé, se sont soldées par des échecs. Il est porté par le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme et

mis en œuvre par la Direction de l'Adressage de la Restructuration et de la Rénovation Urbaine dudit Ministère. Il répond à la volonté du Gouvernement de mettre en place un référentiel d'adressage unique des rues, portes et lieux publics d'Abidjan.

Estimé à près de 10 milliards de FCFA, le PADA est financé à hauteur de 8,5 milliards de FCFA par le **Projet d'intégration Port-Ville du Grand Abidjan (PACOGA)** de la Banque Mondiale. Le projet est prévu pour durer 36 mois et sa maîtrise

d'ouvrage est assurée par le **Projet Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (PRICI)**.

Le PADA a démarré le 1er Juillet 2021, avec une première zone test qui couvrait les communes de Marcory et Koumassi, dans l'optique d'éprouver et fiabiliser les méthodes. En décembre de la même année, une cérémonie officielle de lancement s'est tenue à Koumassi en présence de M. Patrick ACHI, alors Premier Ministre. *« Ce projet est l'occasion unique de valoriser la richesse de notre patrimoine,*

culturel et historique, de célébrer aussi les noms et les prénoms des femmes et des hommes qui ont façonné la terre d'Eburnie et fait l'honneur de notre République ou même de la commune de Koumassi », avait-il déclaré.

Quant à son pan qui concerne les villes de l'intérieur du pays, il a été lancé officiellement le 12 septembre 2024 à Yamoussoukro. Le PADA, faut-il le souligner, devrait notamment permettre d'identifier et de localiser plus facilement les unités d'occupation (bâtiments, maisons etc.) sur le réseau des voies du District ; permettre une meilleure gestion des services tels que la distribution du courrier, les interventions des services d'urgence (pompiers, ambulances), le transport public et les services de livraison ; faciliter la collecte des impôts locaux, contribuant ainsi au financement des services publics ; fournir une base de données essentielles pour une planification urbaine, et, plus généralement, la gestion foncière.

Comment les noms ont été répertoriés

Pour réussir ce projet d'adressage, les études de faisabilité, validées par le Gouvernement, ont recommandé de produire un répertoire de noms et toponymes à mettre à la disposition des collectivités territoriales, comme outil de référence pour la dénomination des rues, places, édifices publics etc. Cette étape importante a été confiée à un consortium de chercheurs et universitaires, dirigé par la Cellule d'Analyse Politiques Économiques du CIRES (CAPEC), qui a privilégié une approche participative en

PADA
Projet d'Adressage du District d'Abidjan

MCLU SAGEA LA BANQUE MONDIALE

le PADA (Projet d'Adressage du District d'Abidjan) à pour objectifs :

- 📍 **Matérialiser les numéros d'adresse ;**
- 📍 **Procéder à la dénomination officielle des voies ;**
- 📍 **Constituer une base de données adresses accessible à travers un portail d'application ;**
- 📍 **Fournir et réaliser la pose de plaque ;**

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Centre d'appel du MCLU au : 1378 du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30.

bnetd IGN FI Groupe N°1 de la Stratégie GEOFIT

impliquant l'ensemble des parties prenantes aux fins d'élaborer un répertoire de noms des voies et lieux publics du District d'Abidjan. Les noms soumis par la CAPEC devaient être validés par la Commission Nationale de Toponymie. 52% des noms validés concernent des noms de personnalités (politiques, traditionnels, religieuses, culturelles, scientifiques, sportives artistiques etc.) et 48% portent sur des concepts, des valeurs, des faits historiques ainsi que des dates importantes de la nation

Par ailleurs, les travaux réalisés par la CAPEC ont été complétés par l'élaboration par des règles d'écriture, sous la forme d'une charte de toponymie visant à définir des règles simples admises par tous en vue d'harmoniser les règles de typographie,

grammaticales, sémantiques etc. en ce qui concerne l'inscription du nom sur la plaque de rue.

Les règles de hiérarchisation et de désignation des voies ont été établies conformément à la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003, portant transfert et répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales, ainsi qu'au décret n°84-851 du 4 juillet 1984, portant déclaration des voiries et des réseaux divers d'intérêt national et d'intérêt urbain dans les limites de la ville d'Abidjan. Sur la base de ces textes, la dénomination des voies structurantes, à savoir la voirie d'intérêt national et la voirie d'intérêt urbain du territoire du District d'Abidjan, relève du District Autonome d'Abidjan ; tandis que la dénomination des autres voies relève des communes du District, selon leur

ressort territorial. Les travaux d'hierarchisation des voies ont abouti à la classification des voies urbaines en trois (3) catégories : les boulevards, les avenues et les rues.

Les critères du choix des noms attribués aux voies

Pour la typologie de voies, une catégorie de dénomination a été adoptée :

Les Boulevards se sont vus attribuer les noms de Présidents et Vice-Présidents de la République de Côte d'Ivoire ; des personnalités historiques ayant joué un rôle important dans l'indépendance de la Côte d'Ivoire ; des personnalités historiques, précurseurs d'une certaine révolution dans leur domaine de compétence ; les dates historiques importantes de la nation ; les valeurs morales majeures pour la nation (la paix, le dialogue, l'unité nationale, la discipline etc.)

Aux Avenues sont attribués les noms des personnalités politiques ayant participé aux premiers gouvernements de la Côte d'Ivoire jusqu'en 1980 ; des Présidents d'institution ; Gouverneurs ; Ministres d'Etat ; Ministres ; Ambassadeurs etc. ; des personnalités historiques ayant eu une forte contribution dans les domaines économique, social et culturel au niveau national et local ; des faits ou dates marquants au niveau national ou local ; des personnalités extérieures véhiculant des valeurs morales majeures pour la nation ou ayant eu une contribution importante au niveau de la localité ; des personnalités ayant marqué leur époque (Premières Dames, Artistes, Écrivains, Sportifs et Musiciens célèbres, etc.).

Quant aux Rues, il leur est affecté des noms des personnalités historiques ayant participé à

la fondation de la commune ; des personnalités communales, premiers dans leur domaine de compétence ; des personnalités de la commune décédées ayant obtenu un grade élevé ; des dates marquantes de la commune ; des activités dominantes exercées sur la voie, au début ou à la fin de la voie ; de personnalités ayant résidé ou marqué la zone (commune ou quartier) autour de la voie ; des édifices remarquables de la zone autour de la voie ; des éléments naturels(faune, flore, cours d'eau, relief).

A la date du 30 septembre 2025, sur 348.216 unités d'occupations 295.235 ont été enquêtées soit un taux de 85% pour le District d'Abidjan. Pour les pochages, sur une estimation de 295.235 unités d'occupation enquêtées 281.742 ont été pochées soit un taux de 96%.

ASSANE NIADA

Encadré : Le Ministre Bruno KONE à propos du PADA: « C'est l'un des projets dont je suis le plus fier »

Invité de l'émission « RTI Reçoit » du mercredi 20 Août 2025, le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné KONE, s'est prononcé sur l'état d'avancement du Projet d'Adressage du District d'Abidjan (PADA)

« C'est l'un des projets dont je suis le plus fier parce que, vous savez, notre pays a fait plusieurs tentatives par le passé mais qui se sont malheureusement soldées par des échecs. Cette fois-ci, nous avons créé les conditions de succès ; je peux considérer que c'est un succès. Il faut savoir que la ville d'Abidjan a été divisée en 5 zones ; pour 4 des zones, c'est-à-dire tout Abidjan Sud donc Port-Bouët, Koumassi, Marcory, Treichville, toutes les opérations sont achevées : les enquêtes, le pochage, la toponymie et aujourd'hui la pose des plaques ; tout cela est terminé. Le Plateau, c'est terminé ; Attécoubé et Adjamé également. Cocody est en cours en ce qui concerne la pose des plaques. Les commandes des plaques sont passées s'agissant d'Abobo et Anyama. Il ne reste plus aujourd'hui que Yopougon où nous sommes en attente de la décision du Conseil des Ministres, puisque désormais, c'est le Conseil des Ministres qui, en dernier ressort, valide les toponymes c'est-à-dire les noms donnés aux voies de circulation. Nous sommes donc en attente. Dans l'intervalle, nous avons démarré les opérations dans un certain nombre de localités de l'intérieur du pays. A Yamoussoukro, Korhogo, Daloa, nous sommes encore au début de l'opération donc au stade des enquêtes et du pochage »

MME NIAMKÉ ASSIÉ SOLANGE, COORDONNATRICE GÉNÉRALE DE LA CENTRALE D'ADRESSAGE: « 11.521 PLAQUES ET PANNEAUX ONT ÉTÉ POSÉS À FIN JUILLET 2025 »



(Ph.:Sercom)

Le Projet d'Adressage du District d'Abidjan (PADA) est piloté depuis un « laboratoire » dénommé Centrale d'Adressage. La Coordinatrice Générale de ladite Centrale, Mme Niamké Assié Solange, dit tout sur ses missions et son fonctionnement, explique l'importance des adresses tout en faisant le point sur la mise en œuvre du projet.

Pouvez-vous nous présenter brièvement la centrale d'adressage et ses principales missions ?

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de mettre en place un référentiel géographique unique des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire national, une communication du Ministère de

la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) en Conseil des Ministres, en date du 11 avril 2018, a permis de retenir le principe de la mise en place d'une Centrale d'Adressage logée au Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD). La Centrale d'adressage a été mise en place et logée au BNETD, conformément aux recommandations issues des conclusions de l'étude de

faisabilité du Projet d'adressage du District d'Abidjan (PADA). Elle a été officiellement créée par décision N°003/DG du 03 Février 2020 du Directeur Général du BNETD. La mission principale de la Centrale d'adressage, est la pérennisation de l'adressage. Cette mission peut se décomposer comme suit:

- *La maintenance et la mise à jour de la BD Adresse nationale*

- *L'extension de l'adressage aux villes de l'intérieur*
- *La mise en œuvre des mesures de vulgarisation de l'adressage*

Pourquoi la mise en place de cette Centrale était-elle nécessaire ?

Plusieurs tentatives d'adressage par le passé ont connu un échec en raison d'un manque de coordination dans la mise en œuvre opérationnelle de certains volets liés au projet. Afin de garantir le succès de l'adressage en Côte d'Ivoire et le pérenniser, l'étude de faisabilité a recommandé la mise en place d'une Centrale d'Adressage. Cette Centrale d'adressage est chargée, en tant que maître d'œuvre, d'assurer la mise en place des bases de données adresses locales, la mise à jour et la maintenance de la BD Adresse Nationale et du suivi et contrôle de la mise en œuvre de l'adressage physique. Elle assure la fiabilité des données à travers la mise en place d'une plateforme de remontées et de partage des informations en provenance des différentes structures.

Quels sont les objectifs à court, moyen et long terme du projet d'adressage ?

Les objectifs à court, moyen et long terme sont les suivants :

1. *Maintenance active de la BD Adresse*
2. *Continuité de l'adressage des unités d'occupation à Abidjan*
3. *Maintenance de la plateforme de partage des*

données

4. *Mise en œuvre de l'évolution statutaire de la Centrale d'adressage*
5. *Renforcement des capacités de la Centrale d'Adressage*
6. *Adressage des villes de l'intérieur*
7. *Elaboration des textes règlementaires*
8. *Intégration de l'adresse dans les procédures administratives*
9. *Développement des applicatifs métiers pour la vulgarisation de l'adressage*
10. *Mise à jour continue de la BD Adresse nationale.*

Comment s'organise concrètement le travail de la Centrale au quotidien ?

La Centrale d'adressage est organisée comme suit :

1. *Coordination*
2. *Section Traitement des données géomatiques*
3. *Section adressage physique (opération terrain)*
4. *Section Développement information, Base de données et support*
5. *Section Communication, relations extérieures et Toponymie*

Quelles sont les entités impliquées dans la mise en œuvre du projet ?

Les entités avec lesquelles nous travaillons sont les suivantes :

- *Le Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme, à travers la Direction de l'Adressage,*

de la Rénovation et de la Restructuration Urbaine, assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'adressage

- *Les membres signataires de la convention de partage des données à savoir l'ANSTAT, le BNETD, La POSTE CI et le Ministère du Budget*
- *Les autorités municipales*
- *Les districts autonomes*
- *Les conseils régionaux*
- *Les autorités préfectorales*

Comment sont planifiées et exécutées les opérations d'adressage sur le terrain ?

Un projet d'adressage a six (06) volets :

- *Les études préalables*
- *Les enquêtes et le pochage des unités d'occupation*
- *La dénomination des voies*
- *La mise en œuvre de la BD Adresse*
- *La pose des plaques d'unité d'occupation et la pose des plaques et panneaux des voies*
- *La communication tout au long du projet.*

Les opérations d'adressage physique commencent après la validation du rapport d'étude préalable. Elles se font en deux étapes. Les enquêtes des unités d'occupation et par la suite le pochage des numéros d'adresse. Le pochage, c'est l'inscription à la peinture du numéro d'adresse sur l'entrée de la porte. Des équipes sont donc constituées pour parcourir le territoire.

Quels sont les principaux résultats enregistrés depuis l'inauguration en décembre 2021 ?

A fin juillet 2025, pour ce qui est des plaques et panneaux de rues, 3.056 plaques ont été posées à Koumassi ; 2.638 plaques à Marcory ; 1.242 plaques à Port-Bouët ; 1.487 à Treichville ; 1.458 à Adjamé ; 322 à Attécoubé-Est ; 451 au Plateau et 1.867

effectif. La pose de plaques et panneaux des voies est en cours. Toutes les unités d'occupation ne disposent pas encore d'une adresse complète comme l'on peut le constater dans le Sud du District d'Abidjan. Cependant au terme de la mise en œuvre du

citoyens.

Quels retours avez-vous reçus de la part des populations ou des autorités locales ?

Les populations sont plutôt satisfaites car aujourd'hui tout citoyen pourra disposer d'une adresse comme dans les pays développés. Cela permettra de faciliter l'intervention rapide des services d'urgence (pompiers, ambulances, police), favoriser l'accès aux droits sociaux (éducation, santé, recensement, documents d'identité), se repérer facilement et développer de nouveaux services.

Quels sont les principaux défis rencontrés depuis le lancement du projet ?

Les défis rencontrés depuis le lancement du projet d'adressage, c'est la communication et le positionnement de la Centrale d'adressage. Malgré les moyens mis en œuvre pour communiquer sur le projet, nous avons encore l'impression qu'il n'est pas assez connu. Pour permettre à la Centrale d'adressage d'assurer toutes ses missions, il faudrait qu'elle puisse bénéficier d'un budget de fonctionnement annuel, d'un renforcement de capacité et d'une certaine autonomie de gestion.

Comment la Centrale prévoit-elle d'assurer la pérennité du système d'adressage ?

Pour assurer la pérennisation du système d'adressage, il est nécessaire que la Centrale d'adressage puisse évoluer et être renforcée en ressources humaines, matérielles, logicielles



PROJET D'ADRESSAGE DU DISTRICT D'ABIDJAN



Le projet d'adressage sera-t-il déployé à l'intérieur du pays ?

Le jeudi 12 septembre 2024, le top départ de l'opération d'adressage des avenues et des rues de Yamoussoukro a été donné. Cette opération, qui s'étendra également aux villes de Daloa et de Korhogo, s'inscrit dans le cadre du Projet d'Adressage des Villes de l'Intérieur du pays (PAVI) et vise à doter ces localités d'un système d'adressage moderne.

à Bingerville. Au total, 11.521 plaques et panneaux ont été posés afin de faciliter la localisation des biens et des personnes dans le District d'Abidjan.

Comment l'adressage contribue-t-il à améliorer la vie des citoyens dans le District d'Abidjan ?

A ce jour, le système d'adressage n'est pas encore totalement

projet, chaque citoyen aura une adresse géographique composée du numéro inscrit à l'entrée de son unité d'occupation à laquelle s'ajoutera le nom inscrit sur le panneau de rue qui dessert ladite unité plus le code adresse. Ce système de repérage intégré aux différents systèmes de navigation GPS optimisera les déplacements ainsi que la gestion optimale des biens et services pour les



et financières afin de lui permettre d'assurer pleinement les missions définies plus haut.

A quel stade en êtes-vous en ce qui concerne les villes de l'intérieur du pays ?

Les opérations de terrain du

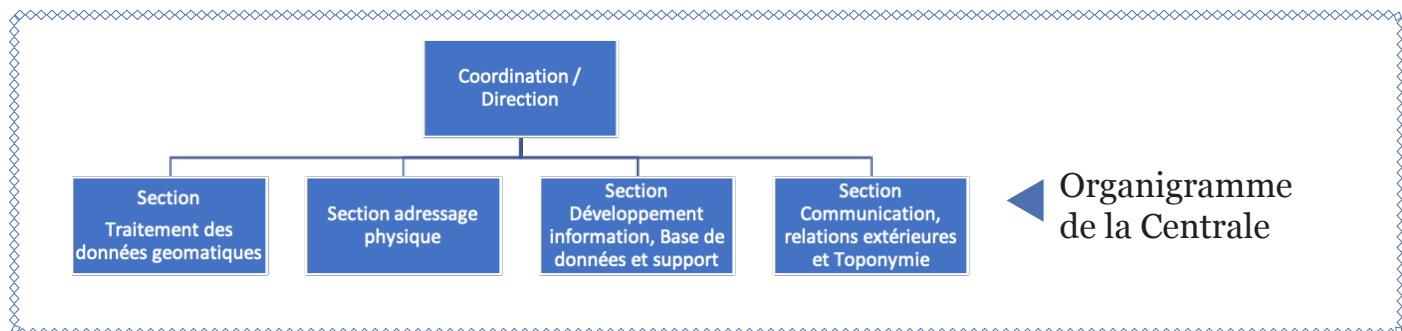
Projet d'Adressage des Villes de Daloa, Yamoussoukro et Korhogo prennent fin à la fin du mois d'août 2025. La dénomination des voies de Yamoussoukro a été validée en conseil municipal. En ce qui concerne la ville de Korhogo, la dénomination des voies est en attente de validation

par le conseil municipal. La dénomination des voies de Daloa est en cours.

Que souhaitez-vous dire aux citoyens pour les sensibiliser à l'importance des adresses?

L'adressage est un outil de modernisation de la ville et d'amélioration de la qualité de vie. L'adresse de votre domicile, de votre commerce ou de votre service public est bien plus qu'un simple numéro ou un nom de rue. C'est un outil fondamental pour vous identifier, vous localiser et accéder plus facilement aux services essentiels. Lorsque les adresses seront vulgarisées, elles permettront à tous les citoyens de pouvoir se localiser facilement, d'utiliser l'adresse dans les procédures administratives et faciliter les échanges de bien et de service. En d'autres termes, l'adresse deviendra un outil indispensable dans le quotidien de tout citoyen. La Centrale d'adressage vous recommande donc de vous approprier votre adresse (numéro et nom de voie) afin qu'elle puisse vous être bénéfique.

ASSANE NIADA



Organigramme de la Centrale

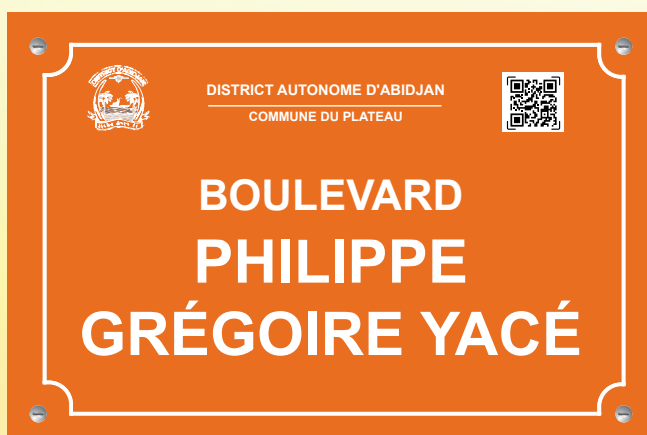
PANNEAU VERT indique les **AVENUES**



PLAQUE BLEUE indique les **RUES**



PANNEAU ORANGE indique les **BOULEVARDS**



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT
 **07 89 04 87 36**



LES ENJEUX DE L'ADRESSAGE DES VILLES DE L'INTERIEUR



(Ph :Sercom)

L'adressage des villes de l'intérieur représente un enjeu majeur pour le développement territorial, la gouvernance locale et l'inclusion sociale. À travers cette démarche, il s'agit non seulement de faciliter l'identification des lieux et des personnes, mais aussi d'améliorer la planification urbaine, l'accès aux services de base et la sécurité. M. Alphonse N'Guessan, Directeur de l'Adressage, de la Gestion et de la Restructuration Urbaine, explique les défis, les avancées et les perspectives de cette réforme structurante.

Pourquoi étendre le projet d'adressage sur les villes de l'intérieur du pays ?

Le Gouvernement ivoirien a affiché sa volonté de faire de l'Adressage un outil de repérage et de déplacement au niveau national. La ville d'Abidjan a constitué une phase pilote, les autres villes bénéficieront de ce projet selon une programmation en commençant par les pôles économiques et régionaux.

Quels sont les villes de l'intérieur du pays concernées par ce projet ?

A ce jour, le gouvernement a initié le Projet d'Adressage des villes de Daloa, Yamoussoukro, Korhogo, projet pour lequel les études sont achevées et la phase opérationnelle est bien avancée.

Yamoussoukro

- 26 840 unités d'occupation ont

été enquêtées et 24 607 pochées sur 35.528 projetées ;

- Dénomination des voies en cours en conseil municipal.

Korhogo

▪ 39 081 unités d'occupation ont été enquêtées et 15 006 pochées sur 46.567 projetées ;

- Une mission de dénomination des voies de Korhogo est

prévue du 06 au 08 avril 2025 dans ladite commune en vue de présenter le projet de pré-dénomination aux autorités locales.

Daloa

▪ 28 462 unités d'occupation ont été enquêtées et 3 754 pochées sur 46.233 projetées ;

▪ Une mission de dénomination des voies de Daloa est prévue du 09 au 11 avril 2025 dans ladite commune en vue de présenter le projet de pré-dénomination aux autorités locales.

Par ailleurs, une étude de faisabilité a été réalisée pour les

villes de Bouaké et San-Pedro, l'Etat de Côte d'Ivoire est à la recherche de financement pour ces villes. Des discussions sont en cours avec des investisseurs, intéressés par la mise en œuvre de l'adressage dans lesdites villes. A l'horizon 2030, il est envisagé l'adressage des pôles économiques du pays que sont Bouaké, San-Pedro, Man, Odienné, Abengourou, Divo, Gagnoa, Bondoukou, Adzopé, Agboville, Grand Bassam et Aboisso.

Quelles sont les actions entreprises dans le cadre de ce projet à l'intérieur du pays ?

Les études préliminaires notamment la constitution des plans de voirie, l'élaboration des répertoires toponymiques sont achevées. Les activités de terrain à savoir les enquêtes et le pochage se poursuivent, la dénomination des voies est en cours.

Décrivez les différentes étapes du projet.

Le projet d'adressage comprend quatre phases importantes, à savoir la phase des études préalables, la phase opérationnelle, la phase de la constitution de la BD adresse, la phase de la communication et la phase du panneauage des voies. De façon plus précise, la phase des études se décline comme suit :

- faire un état des lieux de l'existant en matière d'adressage : plans, rues dénommées ou numérotées, portes identifiées, matérialisation physique de l'adressage ;
- identifier et évaluer la qualité des informations et données disponibles qui doivent alimenter la base de données : fichiers parcellaires, fichiers du cadastre, plans de voirie ;
- délimiter le continuum urbain de chacune des villes ;
- définir l'architecture du système d'Information Géographique d'Adressage (SIGA) ;
- réaliser un état des lieux géodésiques de chacune des

viles...

La phase opérationnelle, est axée sur les éléments suivants :

- *mettre en place le système d'information Géographique d'Adressage ;*
- *les enquêtes de terrain et pochage des unités d'occupation;*
- *la dénomination des rues ;*
- *la constitution de la base de données d'adresses ;*
- *l'élaboration des Plans Guides et ;*
- *le panneautage des rues.*
- *La phase de la constitution de la BD adresse*
- *mettre en place la BD adresse;*
- *animer la plateforme institutionnelle.*
- *La phase de communication*
- *élaborer un plan de communication ;*
- *assurer la communication de proximité sur le projet ;*
- *suivre les activités de communication institutionnelle.*
- *La phase des travaux de panneautage des voies*
- *élaborer le cahier des charges du panneautage ;*
- *élaborer les plans de panneautage ;*
- *suivre et contrôler le panneautage*



Quels sont les impacts de ce projet sur la population ?

Les impacts de l'adressage sont nombreux et concernent des aspects divers qui vont de l'amélioration des conditions de vie (services urbains), à celle des finances publiques, en passant par la sécurité du territoire, l'exercice des droits civiques (élections, justice), la modernisation des procédures administratives, l'amélioration du climat des affaires, etc. Il est également attendu que les projets d'adressage permettent de créer des emplois pérennes et de nombreux autres emplois indirects au sein des structures publiques mais également dans le secteur privé.

En quoi le projet d'adressage peut-il résoudre la question des litiges fonciers ?

L'objectif et les résultats attendus en matière d'adressage se déclinent comme suit :

Faciliter de manière durable le repérage dans la ville (services d'urgence et de sécurité, etc.) ;

Favoriser le développement des activités économiques ;

Profiter des opportunités qu'offrent les NTIC en matière de gestion urbaine (foncier, fiscalité, etc.).

A combien évalue-t-on le financement du projet d'adressage des villes de l'intérieur ?

Le coût global du Projet d'Adressage des villes de Daloa Yamoussoukro et Korhogo est

estimé à 7 milliards de Francs CFA.

Quel est l'état actuel de l'exécution du projet au niveau des villes de l'intérieur ?

Pour les villes qui bénéficieront d'un adressage cette année, les activités préalables sont achevées. La phase opérationnelle est en cours notamment les activités de terrain, la dénomination des voies desdites villes auprès des autorités locales.

Qu'avez-vous à dire pour terminer ?

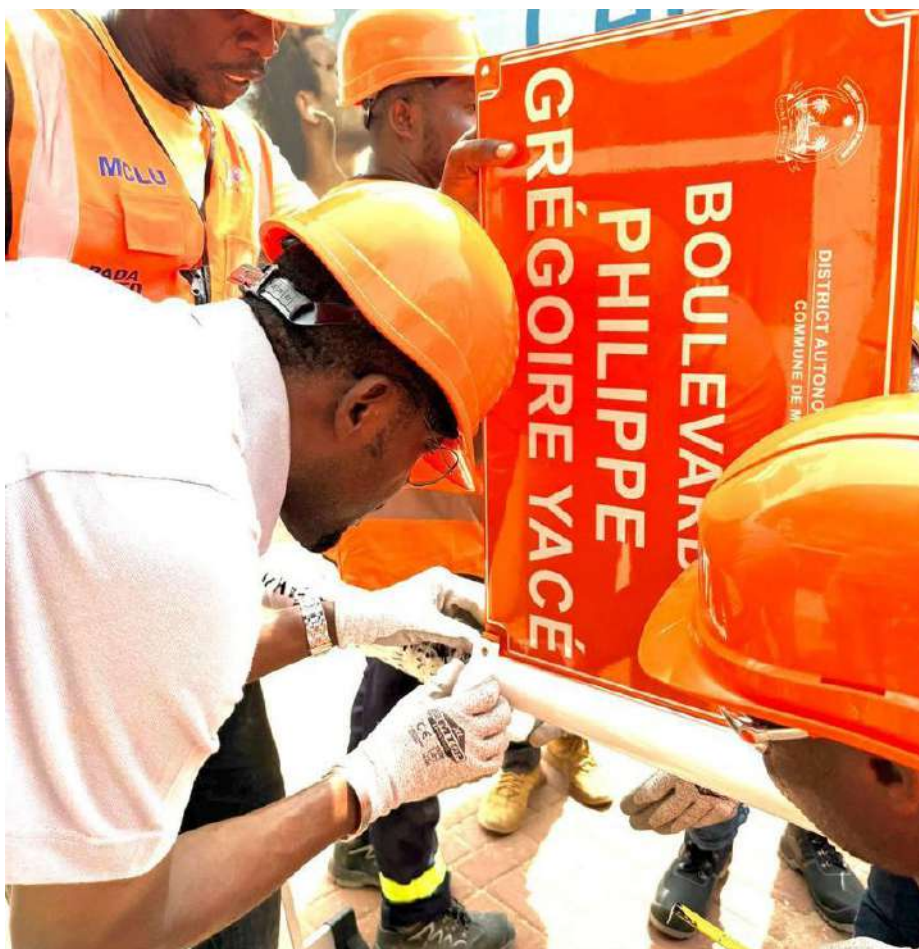
Le Projet d'Adressage des Villes de l'Intérieur vise à moderniser

les villes ivoiriennes en facilitant le repérage, la sécurité et le développement économique. Après Abidjan, il s'étend à Yamoussoukro, Korhogo et Daloa, avec des avancées notables. À terme, il concernera plusieurs pôles économiques du pays.

Grâce à une méthodologie rigoureuse, l'adressage optimise la gestion urbaine, améliore les services et dynamise l'économie locale. Son succès dépend toutefois des financements nécessaires pour couvrir toutes les villes ciblées. Plus qu'un projet d'urbanisme, c'est un levier essentiel pour l'organisation et la modernisation du territoire.



POSE DE PLAQUES DU BOULEVARD PHILIPPE GRÉGOIRE YACÉ DE MARCORY



VISITE DE L'ENTREPÔT DE STOCKAGE DES PLAQUES ET DU MATÉRIEL DE POSE À LA ZONE INDUSTRIELLE DE KOUMASSI



RÉNOVATION URBAINE: FAIRE DES ANCIENS QUARTIERS DES CITÉS ULTRAMODERNES



Voilà ce que deviendra le quartier Biafra de Treichville après le projet de rénovation

Le projet de rénovation urbaine d'Abidjan est une initiative ambitieuse qui vise à transformer la ville en profondeur pour offrir un cadre de vie plus agréable, plus équitable et plus durable à ses habitants. Il s'agit plus particulièrement d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers précaires de la capitale économique.

Les enjeux de la rénovation urbaine

L'idée, c'est de restructurer les anciens noyaux, souvent caractérisés par un habitat insalubre, pour offrir des logements plus adaptés et améliorer ainsi les conditions de vie des résidents. Le faisant, cette rénovation urbaine entend réduire les inégalités socio-spatiales tout en améliorant

l'accès aux services urbains pour tous les habitants d'Abidjan, en particulier ceux de ces quartiers défavorisés.

Le projet de rénovation de certains quartiers d'Abidjan fait son chemin depuis 2015. Il a pris forme par l'élaboration du Projet d'aménagement des quartiers restructurés d'Abidjan (PQRA), dont le lancement s'est traduit par une étude de

faisabilité menée en 2019, suivie de la signature d'une convention en novembre 2021. Le PAQRA s'accompagne du Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA), qui a été officiellement lancé le 13 février 2020.

Au cœur du PMUA se trouve le Projet BRT (Bus Rapid Transit), qui est projet d'envergure visant à améliorer la mobilité urbaine dans la capitale économique. Il prévoit

la mise en place d'un système de bus à haut niveau de service, avec des voies dédiées, des stations modernes et des bus électriques, pour relier les communes de Yopougon et Bingerville. Ce projet devrait permettre de fluidifier le trafic, de réduire les temps de trajet et de diminuer la pollution.

C'est dans le cadre du Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan, précisément du Projet BRT, qu'a été conçue la phase pilote de la rénovation de quartiers

ciblés de la ville d'Abidjan. Cette phase pilote s'est formalisée par l'Opération Pilote de Rénovation Urbaine à Abidjan (OPRU-A). Elle s'inscrit dans une logique de transformation structurelle des quartiers urbains précaires et sous-équipés, notamment dans les périphéries d'Abidjan. En d'autres termes, le projet répond à un besoin urgent d'améliorer les conditions de vie, d'accès aux services de base, et de réintégration urbaine des quartiers informels dans le tissu urbain formel.

Les territoires d'Abidjan concernés

Cette phase pilote concerne trois communes dont une bonne frange de la population réside ou exerce des activités économiques tout au long du tracé du Projet BRT. Ce sont Adjamé, Attécoubé et Yopougon. Les territoires de ces communes, concernés par la rénovation, sont appelés Zones de Rénovation Urbaine (ZRU). Ces ZRU ont été choisies parce qu'elles comportent des quartiers précaires mais aussi pour



leur forte urbanisation et leur importance dans la vie du District d'Abidjan.

Bromakoté, Mairie 1 et Mairie 2. Le site englobe notamment les quartiers Forum, à forte

et Texas. Il est bordé par les quartiers Mossikro et Lokodjro. Dans la commune de Yopougon, la zone concernée s'étend sur environ 170,3 hectares et couvre les quartiers suivants : Mairie, SIDECI, SICOI Location-Vente, LEM et Toit Rouge. Elle borde le 4e pont entre les quartiers Doukouré, Selmer et SIDECI.

Dans la même dynamique, il est prévu la rénovation des périmètres de ces zones qui longent le 4e pont, reliant les communes de Yopougon au Plateau en passant par Attécoubé. A cet effet, un Plan d'Aménagement a été conçu pour les quartiers Doukouré et Yao Séhi dans la commune de Yopougon et Mossikro et Boribana dans la commune d'Attécoubé. Soit une superficie totale de 33 hectares. Intégré dans le « Projet Abidjan Ville Durable », le Plan d'aménagement de ces aires bordant le 4e pont vise à transfigurer l'environnement insalubre immédiat de ce pont en le hissant au même standing que cette infrastructure. D'où l'idée de relooker ce décor de bidonvilles disséminés, constitués d'habitats précaires.

En quoi va consister la rénovation

La rénovation de ces différentes zones va consister, entre autres, à construire ou rénover des logements adaptés ; réhabiliter ou construire des équipements scolaires, sanitaires, sociaux et administratifs ; réhabiliter ou renforcer les marchés, centres communautaires, installations sportives ; créer des espaces



Dénommé Adjamé Délégation, la zone à rénover à Adjamé s'étend sur 47,7 hectares et est située au cœur de la commune. Elle comprend les quartiers

vocation commerciale et Quartier Rouge, plus résidentiel et ancien. Quant au site de la commune d'Attécoubé, il s'étend sur 11,2 hectares et comprend les quartiers Akoua, Bidjanté, Ebrié



publics pour améliorer le cadre de vie et la mobilité piétonne ; renforcer l'éclairage public, la signalisation et les équipements de sécurité ; mettre en place des réseaux d'assainissement pluvial et d'eaux usées ; réhabiliter ou créer des voies de desserte interne aux quartiers.

A ce jour, cet ambitieux projet du Gouvernement n'a pas encore pris forme. Toutefois, certaines actions, qui en constituent les prémices, ont déjà été posées. La convention pour le financement du Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA) a été signée en novembre 2021, en présence de

M. Patrick ACHI, alors Premier Ministre. On peut également citer la libération des sites de Boribana, de Yaho Séhi, bordant le 4e pont. Nul doute que ce projet de rénovation finira par être mené à son terme.

ASSANE NIADA

Encadré 1 : Un projet qui rencontre l'adhésion des résidents

Pour mener à bien ce projet de rénovation urbaine, le Gouvernement s'est inscrit dans une approche participative et inclusive ; l'accent étant mis sur l'implication des populations locales. Une étude préliminaire à l'Opération Pilote de Rénovation Urbaine à Abidjan (OPRU-A), réalisée dans le cadre du Projet de mobilité urbaine d'Abidjan (PMUA), révèle une adhésion des populations résidentes. Selon l'enquête, 95,30% des habitants de la zone située à Attécoubé se disent favorables au projet. A Yopougon, ils sont 93% les résidents qui se disent désireux de s'impliquer activement dans les activités liées à la transformation de leurs quartiers. Même élan d'adhésion constaté à Adjamé où 91,9% des riverains des sites concernés se disent favorables à l'idée de participer aux activités en rapport avec la rénovation urbaine. Cette adhésion massive témoigne d'une réceptivité des résidents, laquelle est sans doute motivée par la perspective d'une amélioration de leur cadre de vie, de meilleures conditions de logement et d'une réhabilitation des infrastructures. Elle devrait, en tout cas, faciliter l'acceptation des opérations de restructuration urbaine et de déplacement éventuel des populations des zones concernées.

Encadré 2: Voici le visage futuriste du quartier « Biafra » de Treichville

Le quartier Yobou-Lambert de Treichville, communément appelé quartier « Biafra », n'est pas concerné par l'Opération Pilote de Rénovation Urbaine d'Abidjan. Il s'inscrit toutefois dans un cadre plus large de rénovation urbaine, initié par le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme. Mais sa restructuration fait partie d'un programme national de rénovation urbaine qui s'étend à d'autres quartiers d'Abidjan. La réalisation de cet ambitieux projet s'appuie sur un partenariat public-privé. A terme, l'on devrait arriver à la création d'un cité moderne voire futuriste, dénommée La Perle d'Eburnie.

A l'issue des travaux de rénovation, l'ancien quartier « Biafra » au visage peu reluisant, fera place à un espace ultramoderne, doté de toutes les commodités dignes d'une ville intelligente. Le nouveau quartier Yobou-Lambert ou « Biafra », comprendra, entre autres, un complexe résidentiel de 1500 appartements ; 4 hôtels 4 et 5 étoiles de 1000 chambres et yacht club ; une polyclinique pour le tourisme médical ; un business district de 15 000 m², composé de 5 tours d'affaires de 20, 25 et 30 étages avec podium, espaces de coworking, pour incubateurs et salles de conférence. Le nouveau quartier « Biafra », ce sera également 20 restaurants ; un centre culturel et culturel avec des espaces d'exposition d'arts, un musée, un centre de recherche pour l'archéologie et l'écologie. C'est également un club-house de 8000 m² et gymnase pour les habitants du quartier avec piscines semi-ouvertes, dont une olympique, raccordée par un pont piéton à la piscine d'Etat de Treichville ; une zone sportive de 15 000 m² derrière la fédération de basket, des terrains de sport divers et un jardin public pour enfants avec des parcours sportifs, des pistes cyclables et de jogging.

D'un coût estimatif de 3 milliards d'euros soit 1965 milliards de FCFA, le projet de rénovation, baptisé La perle d'Eburnie, a été officiellement lancé, le 16 mai 2025 au Sofitel Hôtel Ivoire, par la signature d'un protocole d'accord entre les parties prenantes que le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le District autonome d'Abidjan et la commune de Treichville. Prévue pour durer 10 ans, l'exécution de ce projet a été confiée à l'entreprise DELFE, spécialisée dans les projets de construction et le développement durable. A l'occasion de cette cérémonie, le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Koné, a appelé à la mobilisation de tous les acteurs impliqués afin de faire ce projet de rénovation un modèle pour les autres quartiers précaires d'Abidjan.

SIGNATURE DE CONVENTION DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER BIAFRA



RÔLE DE LA CELLULE DE DELIVRANCE DES ACTES



Au cœur du fonctionnement administratif, la Cellule de Délivrance des Actes joue un rôle essentiel dans la gestion, la validation et la transmission des documents officiels. Véritable interface entre les usagers et l'administration, elle garantit la transparence, la conformité et la célérité dans le traitement des actes, tout en veillant au respect des procédures réglementaires dans cet entretien, M. DIARRASSOUBA JEAN, Sous-Directeur en charge du suivi et de l'évaluation revient sur son rôle dans cet entretien.

Pouvez-vous présenter la cellule délivrance ?

La cellule Délivrance des actes est une cellule de la Sous-direction du Suivi et Evaluation chargée de la délivrance des actes produits par le ministère en charge de la construction.

En pratique, cette cellule remet à l'utilisateur tout acte dont il a fait la demande auprès du Ministère en charge de la Construction et qui a obtenu une validation et signature.

Ces actes délivrés à l'utilisateur sont

entre autres :

- *L'Arrêté de Concession Définitive (ACD) ;*
- *La notification de l'ACD ;*
- *La notification pour le bornage et le morcellement (BM) ;*
- *L'attestation de lettre d'attribution (ATLA) ;*
- *L'état domanial ;*
- *La dérogation ;*
- *Le bail emphytéotique.*
- *La radiation de clause d'affectation*

Quelles sont les missions de la cellule délivrance ?

Dans son fonctionnement, la cellule de délivrance des actes outre sa fonction principale qui est de délivrer les actes disponibles aux usagers sur la base du protocole de vérification de l'identité de l'utilisateur concerné, a d'autres missions qui sont :

- *La réception ;*
- *La transmission des bordereaux des actes traités et reçus au centre d'appels, pour informer les usagers ;*

- L'accueil, l'entretien et la délivrance de l'acte à l'utilisateur ;
- La mise à jour quotidienne (en fin de journée) des actes délivrés sur la base de ceux reçus ;
- La tenue de fichiers statistiques ;
- La numérisation et l'enregistrement des décharges des actes délivrés ;
- L'archivage

Quels sont les documents requis pour le retrait d'un ACD ?

Dans le cadre du retrait de ce précieux sésame qu'est l'ACD, différents cas se présentent :

1er CAS : LA PRESENCE DU PROPRIETAIRE DE L'ACD

Dans ce 1er cas, l'utilisateur doit fournir les documents suivants :

- L'original de l'ordre de recettes des droits domaniaux ;
- La photocopie de la pièce d'identité de l'utilisateur sur présentation de l'original.

Cependant des cas exceptionnels peuvent se produire par exemple la perte de l'original de l'ordre de recette. Dans ce cas, à défaut de l'original de l'ordre de recette, l'utilisateur doit fournir :

- Une déclaration de perte portant la mention du lot, ilot et le lotissement ;
- Les copies des reçus de paiement à la conservation ;
- La Copie de la pièce ayant servi à la demande sur présentation de

la carte physique.

Il décharge ensuite sur la photocopie de sa pièce d'identité et dans le registre.

- La présence requise du gérant ou représentant légal ;
- La photocopie de la pièce d'identité du représentant légal



2e CAS : LE RETRAIT PAR UNE SOCIETE, UNE ONG, UNE ASSOCIATION, UNE COLLECTIVITE

Dans ce second cas, la société ou l'association doit fournir les pièces suivantes :

- L'original de l'ordre de recettes des droits domaniaux ;
- Les statuts de la société ;

sur présentation de l'original ;

- Le cachet de la société.
- L'arrête de nomination ou procès-verbal d'assemblée générale portant sur la nomination du gérant.

A défaut de l'original de l'ordre de recette :

Fournir une déclaration de perte

portant la mention du lot, ilot et le lotissement

Les copies des reçus de paiement à la conservation ;

Copie de la pièce ayant servi à la demande.

3^e CAS : RETRAIT DE L'ACD PAR LES HERITIERS

Dans ce cas, les héritiers doivent

fournir les pièces suivantes :

- L'original de l'ordre de recettes des droits domaniaux ;
- L'Acte d'hérédité ;
- Le Certificat de non appel et non opposition ;
- L' Acte de décès ;
- La Photocopie de la pièce d'identité du défunt ;
- La Copie de l'acte de mariage

(si marié) ;

- La présence de tous les héritiers majeurs sinon une procuration (judiciaire +authentification, notaire ou d'ambassade) faite au représentant de la famille ;
- La photocopie de la pièce d'identité de tous les héritiers majeurs sur présentation de l'original ;
- Acte d'administration légale



MCLU
MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION,
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

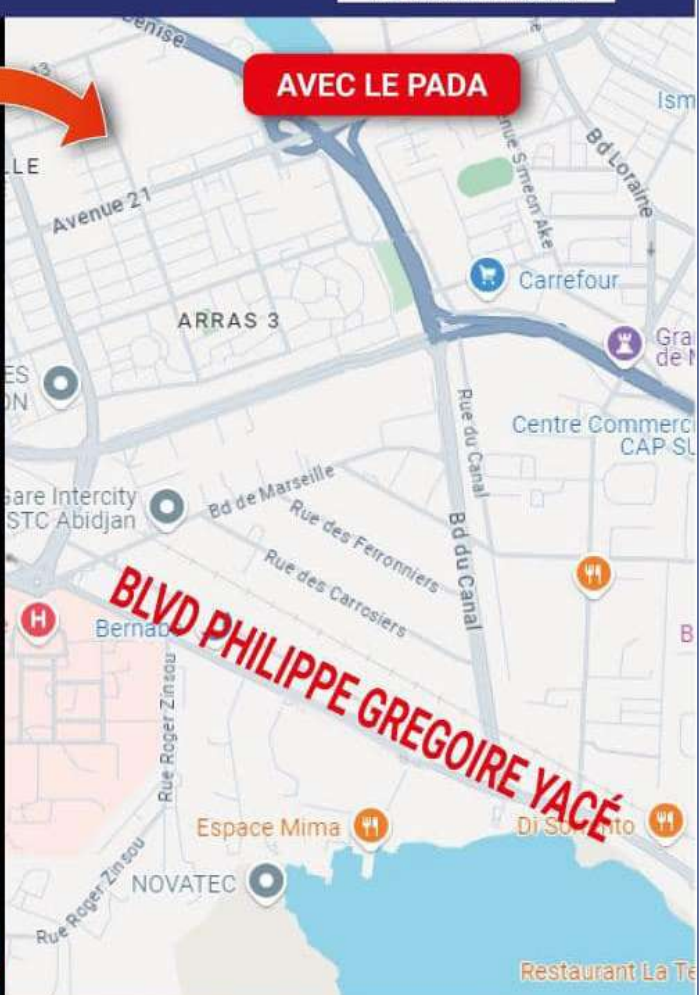
PROJET D'ADRESSAGE DU DISTRICT D'ABIDJAN

AVANT LE PADA





AVEC LE PADA





**NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE**

1378
Service Client

01 40 22 78 78
05 46 95 44 44
07 07 56 45 45

**DÉNONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE**

ENVOYER

**IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT**

07 89 04 87 36

et extrait de naissance pour les mineurs.

NB : Tous les cas de succession, soit pour le dépôt, soit pour le retrait, de l'Arrêté de Concession Définitive sont uniquement l'apanage des Notaires.

4^e CAS : LE RETRAIT DE L'ACD PAR UNE ETUDE DE NOTAIRE

Dans ce dernier cas, le notaire doit fournir les pièces suivantes :

- *L'original de l'ordre de recette des droits domaniaux ;*
- *Photocopies de la carte professionnelle et de la carte nationale d'identité du notaire.*
- *Photocopie de la CNI du requérant*
- *L'acte de vente (dans le cas où il y'a une vente), la décharge de dépôt ou le mandat ;*
- *Procuration du notaire à son clerc (dans le cas où le notaire envoie le clerc) dans laquelle doit être mentionné le numéro de la CNI du clerc, le nom du propriétaire, et les références de l'ACD ;*
- *Photocopies de la carte professionnelle et la carte nationale d'identité du clerc ;*
- *Le cachet de l'étude.*

Le retrait d'un acte nécessite-t-il des frais ?

Non, le retrait d'un acte n'est assujéti à aucun frais et cela est clairement signifié à l'usager.

Quels sont les moyens dont vous disposez pour vous assurer de l'identité de vos



usagers lors du retrait des actes ?

Nous avons mis en place toute une série de protocole de contrôle avant la délivrance des actes.

Parmi nos moyens de contrôle, nous avons :

- **LE RUGGBO BIOMETRIC**

TERMINAL, qui est un terminal portable d'enregistrement et de vérification biométrique Android qui sert à vérifier, enregistrer, identifier nos usagers clients.

- *La liste des notaires reconnus dans l'ordre des notaires.*
- *Le SIGFU qui sert à identifier le requérant en face et celui enregistré dans nos bases.*

ADRESSAGE DES RUES / RÉNOVATION URBAINE / RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRÉCAIRES : LE DIRECTEUR DE L'ADRESSAGE FAIT L'ÉTAT DES LIEUX



Le Directeur de l'Adressage, de la Rénovation et de la Restructuration Urbaine (DARRU), M. Alphonse N'Guessan, a fait l'état des lieux des projets d'adressage des rues, de la rénovation urbaine et de la restructuration des quartiers précaires, le mardi 30 septembre 2025, à l'occasion de la troisième édition de «La Matinale du Bâtir».

Au cours de cette tribune d'échanges organisée par la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP), dans la salle de conférences de la Maison de la Presse, au Plateau, sur le thème : **«Adressage des rues, rénovation urbaine et restructuration des quartiers précaires : Quel apport pour le nouveau visage d'Abidjan ?»**, le Directeur de l'Adressage, de la Rénovation et de la Restructuration Urbaine a précisé que, concernant l'adressage, il s'agit de mettre en place un référentiel unique d'adresse et de faciliter le repérage sur le territoire. « Ce projet, qui arrivera à son terme en décembre, permettra globalement de donner des adresses à 500 000 entités, de panneauer les voies sur le territoire et de faciliter la circulation. Le gouvernement a décidé de faire de l'adressage un outil de développement. Donc, aujourd'hui, ce projet est en train de se dupliquer sur l'ensemble du territoire », a ajouté M. Alphonse N'Guessan.

Concernant les enjeux de la

rénovation urbaine, le Directeur de l'Adressage a affirmé que le gouvernement veut doter les communes d'infrastructures modernes, inclusives et durables, afin d'améliorer le cadre de vie des populations. Ce projet accorde une place essentielle aux acteurs locaux, notamment les chefferies traditionnelles, les associations de quartier, les jeunes, les femmes et les propriétaires fonciers. Quant au projet de restructuration des quartiers précaires, M. Alphonse N'Guessan a souligné dans son exposé qu'il existe près de 200 quartiers précaires dans la ville d'Abidjan. Ainsi, l'État de Côte d'Ivoire a décidé de réaliser, en accord avec les populations de ces quartiers, des infrastructures de base en vue de l'amélioration du cadre de vie. Bien avant, M. Check KONÉ, Directeur de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) du MCLU, a affirmé qu'à travers la troisième édition de «La Matinale du Bâtir», qui se veut interactive entre l'administration publique, représentée par le MCLU à travers sa DCRP, et les journalistes. « Je

vous invite donc à suivre avec attention les interventions qui vont en découler et à continuer d'accompagner par vos plumes, vos micros et vos caméras, cette vision portée par le Ministre Bruno Nabagné Koné. Je vous encourage à demeurer des leviers incontournables du développement de nos villes. Votre rôle est essentiel pour bâtir l'adhésion autour de toutes ces réformes », a conclu le Directeur de la Communication et des Relations Publiques. Après plus de trois heures d'échanges, le Directeur de l'Adressage, de la Rénovation et de la Restructuration Urbaine (DARRU), M. Alphonse N'Guessan, a remercié les hommes et femmes des médias, qui sont repartis satisfaits de la qualité des informations et des explications sur l'adressage des rues, la rénovation urbaine et la restructuration des quartiers précaires. Des personnalités telles qu'Irène Bath, John Jay et Clémentine Papouet, dont les noms ornent désormais certaines rues d'Abidjan, étaient présentes à la troisième édition de «La Matinale du Bâtir».



Le public a répondu présent à cette 3ème édition de la Matinale du Bâtir. 300 invités dont 150 journalistes.



Le promoteur du Projet de rénovation du quartier Biafra de Treichville donne des explications aux journalistes sur l'envergure du projet



Pour Joindre l'utile à l'agréable, la DCRP a convié un groupe de Slameurs pour tenir en haleine le public



Témoignages de John Jay et de Clémentine Papouet deux personnalités dont des rues portent les noms.



Le Directeur de l'adressage, Alphonse N'Guessan répondant aux questions des journalistes



Le Directeur de la Communication et des Relations Publiques, CHECK KONE, lors de son discours de cadrage.



La salle de conférence de la Maison de la Presse a refusé du monde à cette 3ème édition. Les invités continuaient à s'inscrire



Les invités satisfaits des informations reçues lors de cette 3ème édition de la Matinale du Bâtir.



Le Maître de cérémonie de l'évènement, Malick Sangaré, Sous-Directeur à la DCRP



Les invités se délectent des précédents numéros du Magazine BÂTIR, Magazine officiel du MCLU.



Une vue des invités de cette 3ème édition



Les chefs coutumiers n'ont pas voulu se faire compter ce thème qui a un intérêt particulier pour le développement de leur village.



Séance de questions avec les médias

LANCINE SIDIBE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GUICHET UNIQUE, DU PERMIS DE CONSTRUIRE, DU FONCIER ET DU CONTRÔLE URBAIN



(Ph :Sercom)

Après l'introduction de ma demande d'obtention de Permis de construire, j'ai aussitôt entamé la construction de ma bâtisse, sans avoir obtenu mon Permis de construire. Quels sont les risques que j'encoure ?

La construction d'une bâtisse requiert l'obtention d'un permis de construire. Lorsque l'utilisateur entame la construction de ladite bâtisse sans avoir obtenu son Permis de construire, il s'expose à des sanctions notamment :

1. **Infraction aux lois et règlements** : Vous enfreignez la loi sur l'urbanisme et la construction en commençant la construction sans autorisation. Cela peut entraîner des poursuites judiciaires et des sanctions pénales. (Article 13 de la Loi N°2019-576 du 26 Juin 2019)
2. **Arrêt des travaux** : Les autorités compétentes ont le pouvoir d'ordonner l'arrêt immédiat des travaux si elles constatent que la construction est effectuée sans permis valide. Cela peut entraîner des pertes financières importantes et des retards dans

vos projets.

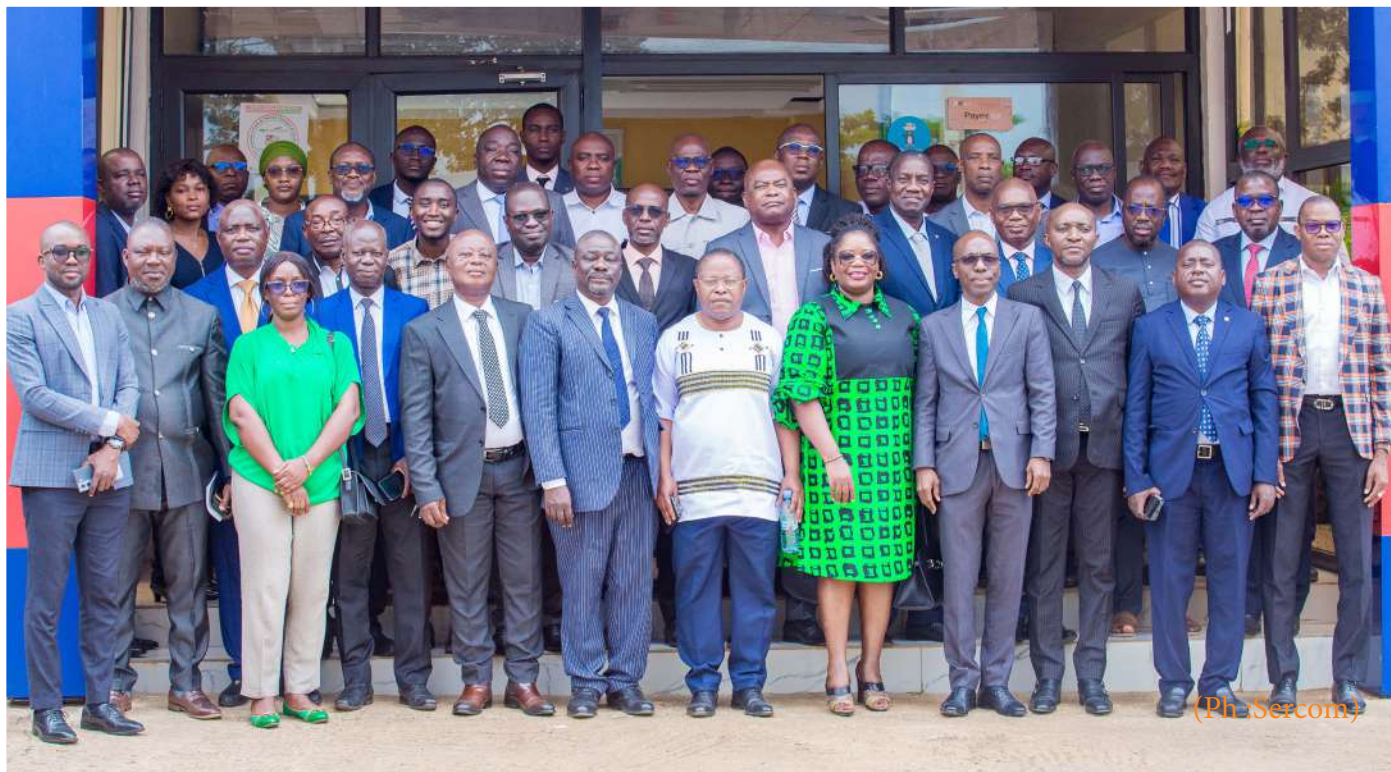
3. **Démolition** : Dans certains cas graves, les autorités peuvent ordonner la démolition de la construction illégalement. Cela implique la perte totale des fonds investis dans la construction.
4. **Amendes et sanctions financières** : Vous pourriez être soumis à des amendes substantielles pour avoir contrevenu aux règles de construction. Ces amendes peuvent être accompagnées d'autres sanctions financières.
5. **Impacts sur la valeur de la propriété** : Une construction illégale peut avoir un impact négatif sur la valeur de votre propriété. Les acheteurs potentiels peuvent être dissuadés d'acheter une propriété avec des problèmes

juridiques.

6. **Difficultés pour obtenir le permis rétroactif** : Même si vous soumettez une demande de permis de construire rétroactivement, il n'est pas garanti que les autorités l'approuveront. Vous pourriez donc être contraint de démolir ce qui a été construit.

Il est fortement recommandé de suivre les procédures légales et d'obtenir tous les permis nécessaires avant de commencer tout travail de construction. Si vous avez déjà commencé la construction sans permis, il est préférable de contacter immédiatement le Guichet Unique du Permis de Construire pour discuter de la meilleure façon de régulariser votre situation.

ATELIER DE FORMATION SUR LA GESTION DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS : LE MCLU RENFORCE LA CAPACITÉ DE SES DIRECTEURS RÉGIONAUX.



Dans le but de renforcer la gestion des véhicules administratifs, le Service de la Gestion du Patrimoine du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a organisé, les 11 et 12 septembre 2025 à Yamoussoukro, un atelier de formation à l'intention des Directeurs régionaux. Cette initiative, saluée par les participants, a été marquée par des interventions clés, notamment celle de Monsieur MONGAZI Éric, qui a rappelé les règles strictes encadrant l'utilisation des véhicules de service.

Le Service de la Gestion du Patrimoine du MCLU a organisé, du jeudi 11 au vendredi 12 septembre 2025, à Yamoussoukro, un atelier de formation sur la gestion des véhicules administratifs au profit des Directeurs régionaux de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.

Monsieur ETCHI, Chef du Service de la Gestion du Patrimoine, a souhaité la cordiale bienvenue à l'ensemble

des participants, au nom du Directeur de Cabinet, Monsieur GBA Tean. Il a ensuite souligné l'importance du thème retenu, avant d'inviter les Directeurs régionaux à s'investir pleinement dans les travaux, au regard des enjeux majeurs qu'il soulève.

Monsieur MONGAZI Éric, Chef de Service à la Direction Générale du Budget et des Finances, a présenté la procédure

relative à l'acquisition, à l'utilisation et à la réforme des véhicules administratifs. Il a particulièrement insisté sur l'importance d'un usage conforme et rigoureux de ces derniers.

Les participants ont manifesté un vif enthousiasme à l'issue de cette session de formation, formulant le désir qu'elle soit suivie d'autres ateliers du même ordre.

AHOU

LA DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DE SAN-PEDRO



(Ph : Sercom)

Dans cette interview, Mme Kouadio Kouamé Adjoua Reine Emeline évoque ses missions et attributions, ce que fait sa Direction à l'effet de satisfaire les besoins des usagers.

Quel est le rôle de la direction régionale de la construction de San Pedro ?

La Direction Régionale de la Construction du Logement et de l'Urbanisme de San Pedro a pour rôle de mettre en œuvre la politique et la stratégie de notre ministère de tutelle dans la Région de San Pedro.

A cet effet, elle est chargée de sécuriser le domaine foncier urbain, de piloter la politique d'urbanisation et aussi d'établir les actes administratifs liés au foncier urbain dans la région de San Pedro.

Quelles sont vos missions et attributions ?

- Le suivi et contrôle des travaux de Construction pour les projets de l'Etat ;
- L'établissement de l'expertise immobilière pour les baux administratifs, les projets d'indemnisation ou pour le compte d'un tiers ;
- Les études pour la Construction, la réhabilitation et la rénovation des Bâtiments Publics ;
- L'assistance aux collectivités locales pour les projets de construction de Bâtiments

depuis l'appel d'offres jusqu'à la réception définitive de l'ouvrage ;

- La promotion de l'accession à la propriété immobilière ;
- L'appui technique au relogement de la population déguerpie et la réinstallation de la population déplacée ;
- L'instruction des dossiers du permis de Construire ;
- La gestion du Domaine Urbain ;
- La recherche de parcelle pour les projets de l'Etat ;
- La promotion de l'accession à la propriété foncière ;
- Le Traitement de toutes les



demandes d'actes liés au foncier et à l'Urbanisme ;

- *Le Contrôle des lotissements et constructions anarchiques ;*
- *L'arbitrage des litiges fonciers et de voisinage ;*
- *Le contrôle de l'application des plans d'Urbanisme ;*
- *L'Archivage et la mise à jour des cartes topographiques ;*
- *L'Identification des lots*
- *La vérification de la conformité des implantations et des réalisations des bâtiments.*

Quelles actions menez-vous pour satisfaire les besoins

des usagers ?

La première action c'est la sensibilisation à travers les Conférences, les émissions radio etc...

Nous mettons l'accent sur le volet accueil et prenons en compte toutes les préoccupations des usagers. Nous sommes en train de mettre en place un système pour éviter les nombreux déplacements des usagers.

Nous avons créé un pool de saisie de données pour avoir la traçabilité des actes en un temps réduit.

Comment se fait le traitement des actes à la direction de San-Pedro ?

A la Direction Régionale de San Pedro, nous avons élaboré un circuit de traitement à partir des processus établis par notre tutelle et nous veillons à ce que les délais soient respectés quoique nous observions des lenteurs que nous essayons de résoudre à chaque fois.

Combien d'ACD la direction la construction de San-Pedro délivre en moyenne, par an ?

Nous délivrons 500 ACD en

moyenne.

6-Quels sont les rapports de la direction avec les autres acteurs du secteur relativement à la gouvernance urbaine de la ville de San-Pedro ?

Nous avons de très bons rapports avec tous les acteurs, le corps préfectoral, le service cadastre, Conservation foncière, les collectivités locales, etc.... Nous nous heurtons parfois à des incompréhensions et de divergence de vue avec certains élus locaux. Nous essayons de leur faire comprendre la vision de notre ministère de tutelle.

quoi portent les litiges ?

Les litiges portent souvent sur :

- *Les lotissements anarchiques effectués sur une même parcelle ;*
- *Plusieurs attributaires sur un même lot ;*
- *Empiètement des lots ;*
- *La mauvaise répartition des lots après la restructuration des quartiers bardots ;*
- *La précarité des titres de propriété.*

Que faites-vous pour apporter une réponse à ces litiges ?

Les expertises foncières en liaison

L'arbitrage à l'amiable de certains litiges qui donnent des résultats positifs.

Ya-t-il des lotissements a San-Pedro qu'on pourrait qualifier de « lotissement a problème » ?

Oui il existe des « lotissements à problème » :

- *Lotissement « Kassaraté » qui a fait l'objet de plusieurs morcèlements sur la même assiette foncière;*

Lotissement « NENE » qui a été instruit en procédure régulière dont l'assiette fait l'objet de morcèlement par un tiers.



Dans la ville d'Abidjan, la question des litiges fonciers est récurrente. Quand est-il de la ville de San-Pedro, pouvez-vous nous dire sur

avec le cadastre, la conservation et le corps préfectoral. Nous avons créé un service juridique chargé d'apporter les solutions aux différents problèmes posés.

Celui-ci incite ses acquéreurs à construire.

s u i v e z



SUR



Tous les jeudis
en quinze



à
20H50

Rediffusion
le vendredi



à
10H05



avec

**STEPHANE
TCHIRFFO**

**L' ÉMISSION D'INFORMATION
DU MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION,
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME (MCLU),**

À NE PAS MANQUER SUR 

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a déployé un projet d'adressage consistant à attribuer des noms et des numéros aux rues, habitations, avenues. Les populations jugent sur cette initiative.



DANIEL ASSOBA, CHARGÉ DE COMMUNICATION:

« Les rues portent des noms que nous connaissons »

« C'est un très bon projet. Aujourd'hui, pour aller chez moi, il me suffit simplement de renseigner les coordonnées et j'y arrive sans difficulté. C'est une initiative bienvenue, car elle est facile à s'approprier. Les rues portent des noms que nous connaissons, ce qui permettra aux chauffeurs de Yango et aux taxis de mieux se repérer. Je pense sincèrement que c'est une belle initiative, qui va grandement faciliter leur tâche. »



DOUMBIA SIRIKI, ENTREPRENEUR :

« Désormais, je n'ai plus de problème pour mes livraisons »

« Je trouve que c'est une très belle initiative, car elle va beaucoup nous faciliter la vie, notamment dans le domaine du transport. Désormais, je n'ai plus de problèmes pour mes livraisons : les adresses sont bien positionnées et facilement accessibles à travers Google Maps. »



ZAMBLÉ BÉNIN, NOTAIRE:

« Cela va nous permettre de nous déplacer plus aisément »

« Le fait que les rues de chez nous portent désormais nos propres noms est une excellente initiative. Cela va nous permettre de nous déplacer plus aisément. Nous étions habitués aux anciens noms, mais je pense qu'avec ces nouvelles dénominations, il sera encore plus facile de nous situer. »



CISSÉ MOHAMED, CHEF D'ENTREPRISE :

« Il est désormais possible de retrouver des personnes à travers leurs adresses »

« Concernant la nomination des rues, avenues et habitations, je pense que c'est une initiative remarquable du Ministère de la Construction. Elle permet de savoir précisément où nous allons. Grâce à Google Maps, il est désormais facile de retrouver des personnes à travers leurs adresses. On peut aussi mieux orienter quelqu'un vers un lieu qui lui semblait difficile à trouver. Franchement, c'est une action à féliciter. »



NAHUE ARSÈNE, SÉCURITÉ PRIVÉE :

« Je pense que c'est une belle initiative »

« Je pense que c'est une belle initiative, car elle va nous éviter de devoir sans cesse demander notre chemin. Avec les panneaux d'indication portant les noms des rues et habitations, il sera désormais beaucoup plus simple de se retrouver. »



KOUAMÉ KOUAMÉ STÉPHANE, DÉLÉGUÉ DE LA DIRECTION :

« Ça aidera les chauffeurs de taxis à mieux nous repérer »

« Je trouve que c'est un projet pertinent, car il va nous permettre d'identifier facilement le lieu où nous nous trouvons. Cela aidera également les chauffeurs de taxi à mieux se repérer. C'est une excellente initiative, qui va aussi beaucoup nous faciliter la vie pour les livraisons. »



YAO MICHAEL, CONSEILLER FINANCIER :

« Ce projet est le bienvenu »

« Le fait que les rues de chez nous portent désormais nos propres noms » Pour moi, ce projet est le bienvenu. Le fait de valoriser et de s'appropriier les noms de la Côte d'Ivoire va nous permettre de mieux nous familiariser avec notre environnement. C'est une très belle initiative. J'encourage le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme à poursuivre dans ce sens et à continuer d'innover. »

LEXIQUE

LE SYSTÈME SÉQUENTIEL POUR L'ADRESSAGE

Une méthode d'attribution des numéros. Ce système repose sur une progression numérique. Les numéros sont attribués de manière croissante le long de la voie. Exemple : 1, 2, 3, 4, ou 100, 102, 104.... Selon une logique (souvent paire et impaire.)

LE SYSTÈME MÉTRIQUE POUR SON ADRESSAGE

Une méthode d'attribution des numéros. Le numéro adresse sur votre porte correspond à la distance en mètre entre l'entrée de votre bâtiment et le début de la voie qui passe devant chez vous. Les numéros pairs sont à droite de la voie et les numéros impairs à gauche. Exemple 12, 17, 206, 784 ou autres. Je suis au 206 m de l'origine de la voie. L'adresse métrique présente plusieurs avantages, notamment, la possibilité d'attribuer de nouveaux numéros sans recourir aux numéros bis. La Côte d'Ivoire a opté pour le système métrique.

LA TOPONYMIE

Désigne l'étude des noms de lieux. Elle implique d'étudier la date la plus ancienne d'apparition du nom de lieu, sa signification, son origine et son origine.

LE POCHAGE

Fait référence à une étape d'identification et de marquage visuel des unités d'occupation (des logements, des écoles, des banques etc.) dans le cadre d'un projet d'adressage. Concrètement, cela implique de matérialiser physiquement, souvent avec de la peinture bleue, l'emplacement des portes d'entrée de ces unités.

LA DÉNOMINATION

Processus de désignation ou d'attribution d'un nom officiel aux voies. Exemple : (Boulevard, Avenue, Rue, Impasse...)

UNITÉS D'OCCUPATIONS (UOS)

En contexte d'adressage, une unité d'occupation désigne un lieu physique spécifique, qu'il s'agisse d'une habitation, d'un commerce, d'un bureau, ou tout autre espace occupé par une personne ou une entité et qui est susceptible d'être identifié par une adresse. En d'autres termes, c'est une entité géographique individuelle qui peut être localisée et à laquelle on peut attribuer une adresse.

- Une habitation : une maison, un appartement, un logement.
- Un commerce : un magasin, un restaurant, un café.
- Un bureau : un cabinet médical, un espace de coworking.
- Un équipement : une école, un hôpital, une mairie.
- Une activité économique : un atelier, une usine, un entrepôt.

En résumé, l'unité d'occupation est un concept clé dans l'adressage qui permet de distinguer et d'identifier de manière précise chaque lieu physique dans un contexte donné, que ce soit dans un immeuble, une rue ou une zone plus vaste.

L'ADRESSE, ÇA CHANGE TOUT!

ALLÔ, JE SUIS DEVANT LA GRANDE MAISON ORANGE, PRÈS DU KIOSQUE BLEU... VOUS VOYEZ?



SANS ADRESSE CLAIRE SE DÉPLACER DEVIENT UN CASSE TÊTE... ET LE TEMPS PERDU PEUT CÔUTER CHER.

C'EST PAR LÀ-BAS!

NON, PRENEZ À GAUCHE APRÈS LE GRAND FROMAGER!



CHACQUE MINUTE COMPTE ... MAIS LA CONFUSION RETARDE L'INTERVENTION DES SECOURS.

ENCORE PERDU? ÇA FAIT TROIS JOURS QUE J'ATTENDS!

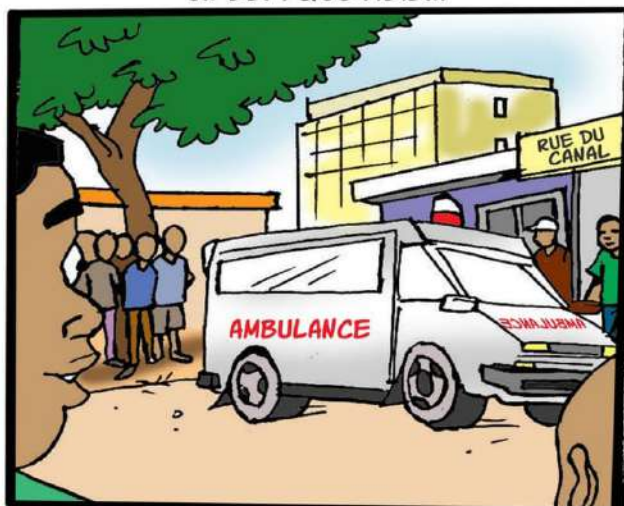


SANS UN SYSTÈME D'ADRESSAGE FIABLE, LA LIVRAISON DE BIENS ET SERVICES RESTE UN DÉFI QUOTIDIEN.

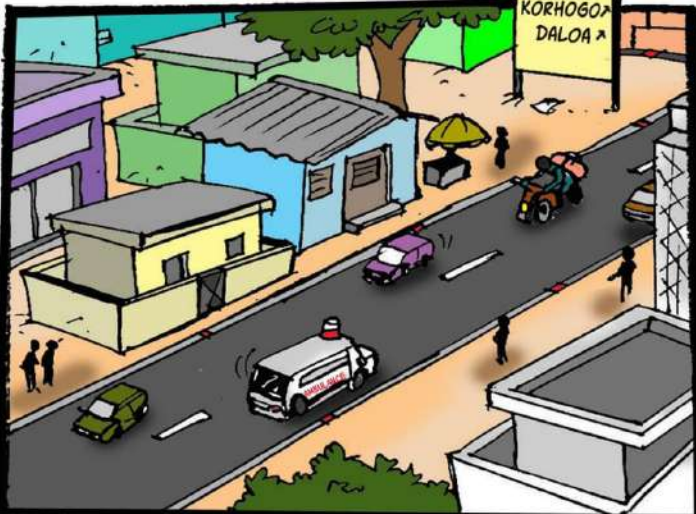
AH PARFAIT! RUE DES HIBISCUS, MAISON 24, J'ARRIVE DIRECTEMENT!



AVEC LE PROJET D'ADRESSAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS (PADA), CHAQUE MAISON ET CHAQUE COMMERCE REÇOIT UNE ADRESSE OFFICIELLE ET LISIBLE.



L'ADRESSAGE NE TRANSFORME PAS SEULEMENT LES RUES: IL MODERNISE LA VILLE ET PRÉPARE L'EXPANSION VERS LES VILLES DE L'INTÉRIEUR.



UNE ADRESSE, C'EST RAPIDITÉ, SÉCURITÉ ET EFFICACITÉ POUR LES SERVICES D'URGENCE, LES LIVRAISONS ET LA VIE QUOTIDIENNE.

«UNE VILLE BIEN ADRESSÉE, UNE VIE SIMPLIFIÉE!»



VOTRE **CENTRE D'APPEL**
EST TOUJOURS DISPONIBLE

NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE

AU

1378

du lundi au vendredi
de 8h à 18h

05 46 95 4444
01 40 22 7878
07 07 56 4545

*Pour améliorer son service et être plus proche de vous, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, met à votre disposition un centre d'appel pour vous **conseiller**, vous **informer** et **répondre** à toutes vos préoccupations concernant :*

- **L'ACD**
- **LES LOTISSEMENTS**
- **LE PERMIS DE CONSTRUIRE**
- **LE PROGRAMME DES LOGEMENTS SOCIAUX**
- **LE FONCIER**
- **LES PROCÉDURES ET SERVICES DU MINISTÈRE**